

**PINTAPLANA
MAROC. sarl**

التشوير الأفقي والسلامة الطرقية

**LEADER DANS LA SIGNALISATION
HORIZONTALE ET VERTICALE.**

CATALOGUE

SIGNALISATION ROUTIERE

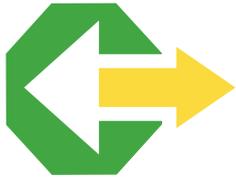
2022

www.pintaplana.com



**NOTRE EXPERTISE AU SERVICE
DE VOTRE INNOVATION**

C22.10.06.V1



> Qui sommes-nous?

Nous Sommes PINTAPLANA – MAROC est une Société Spécialisée dans la Signalisation Intérieur/Extérieure. Lumineuse et le Dispositif de Sécurité.

Au Cours du Temps la Circulation Cannait un développement allant croissant. En parallèle le Rôle de la signalisation S'avère d'une Grande importance, ce qui se concrétise dans une bonne gestion et la sécurisation des flux routiers en réduisant les cause d'accidents et de faciliter dans la mesure du possible la circulation.

Dans cette optique nos équipes veillent sur une bonne organisation visant à améliorer le service afin De répondre à la satisfaction des demandes et de porter à la connaissance des usagers des informations qui seraient utiles à la conduite des Véhicules quitte à menuiser les risques et les dangers.

PINTAPLANA – MAROC démène à votre disposition pour Répondre à Vos Bisons, Nos Équipes sont prêts à Réaliser avec professionnaliser Toutes les Operations qui nous seront confiées.

Notre large expérience dans ce domaine nous a amenés à mettre en place une organisation à la hauteur dotée de moyens huerais et matériels à haut niveau. En vue de répondre efficacement à tous vos besoins en matière de signalisation.

Avec tous les expériences ces acquises, le sues de responsabilité la tenue des engagements, la qualité des services et de performance tous ces élément des Atouts considérables pour réaliser des résultats probants et atteindre les objectifs, comptés. Nous avons opté depuis le répand pour cette stratégie que nous jugeons la voie du succès pour tous, nous sommes prêts à vous accompagner dans vos projet en vue de réaliser vos attentes avec pleine satisfaction.

Fort de ces expériences et de notre esprit de service, nous sommes prêts à vous accompagner dans vos projets et travaux dans la garantie de nos valeurs.

> Nos Valeurs



RESPECT



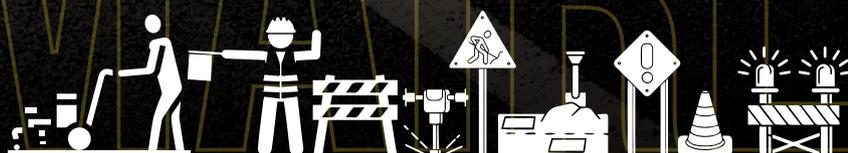
RESPONSABILITE



PERFORMANCE



SOMMAIRE



I

PANNEAUX DE SIGNALISATION

- 05 - Type 100 : Panneaux de danger
- 07 - Type 200 : Panneaux D'intersection
- 08 - Type 300 : Panneaux D'interdiction, de restriction et D'obligation
- 13 - Type 400 : Panneaux D'indication
- 15 - Type 500 : Panneaux de direction et Présignalisation
- 17 - Type 600 : Panneaux de localisation
- 18 - Type 700 : Panneaux Touristiques et D'intérêt Local
- 19 - Type 900 : Panneaux et Signaux Temporaires
- 23 - Panonceaux
- 26 - Balise
- 30 - Bornes

II

SUPPORT POUR PANNEAUX

- 32 - Support mobile : Trépieds
- 32 - Support Standards : UPN + IPE + 80x40
- 33 - Support tube acier et aluminium
- 33- Accessoire de fixation
- 33 - Potence et Portique



III ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

- 34- Glissière Routier
- 34- Musoir de sécurité
- 34 - Séparateurs de voie
- 35- Cônes de signalisation
- 35 - Plots : yeux de chat
- 35 - Réducteurs de vitesse
- 36- Miroir de sécurité
- 36 - Balise d'alignement
- 36 - Piquet d'alignement
- 37- Gyrophare
- 37 - Garde corps
- 37- Délinéateur

IV SIGNALISATION HORIZONTALE

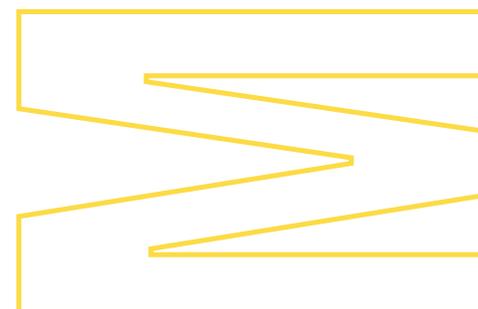
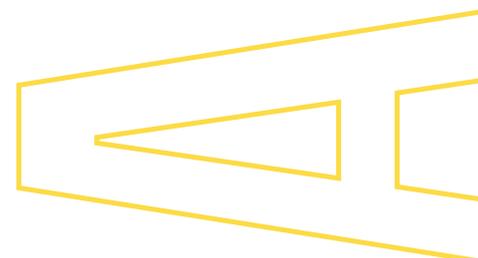
- 38 - Marquage Routier
- 39 - Marquage Urbain
- 39- Marquage Parking et Travaux Spéciaux
- 40 - Terrains de sport et marquage interne
- 40 - Bandes rugueuses
- 40 - Fourniture de peinture routière + Bille de verre

V SIGNALISATION LUMINEUSE

- 41 - Panneaux Lumineux
- 41 - Panneau à message variable
- 41 - PMV Véhicule
- 42 - Caisson affectation de voies :
- 42 - Feu Tricolors
- 43 - Radar de Vitesse

VI SIGNALISATION INTERIEUR

- 44 - Impression numérique
- 45 - Plexiglas
- 46 - Alucoband



> PANNEAUX DE DANGER TYPE 100

Les panneaux de danger ont la forme de triangles équilatéraux blanc entourés par une bande rouge. Les panneaux de danger sont placés hors agglomération à 150 mètres/en agglomération à 50 mètres avant début de la zone dangereuse.



101.1
Virage à droite



101.2
Virage à gauche



101.3
Succession de virage
dont le premier est à droite



101.4
Succession de virage
dont le premier est
à gauche



102.1
Descente dangereuse



102.2
Montée à forte
inclinaison



103.1
Chaussée rétrécie



103.2
Chaussée rétrécie
à droite



103.3
Chaussée rétrécie
à gauche



104
Rétrécissement local



105
Pont mobile



106
Quai ou berge



107
Cassis ou dos d'âne



107.1
Ralentisseur type
dos d'âne



108
Chaussée glissante



109
Chaussée submersible



110
Projection de
gravillons



111
Risque de chutes
de pierres



112
Passage pour
piétons



113
Endroit fréquenté
par les enfants



114
Débouché de
cyclomotoriste



115
Passage d'animaux
domestiques



116
Passage d'animaux
Sauvages



117
Travaux



118
Annonce de feux
tricolores



> PANNEAUX DE DANGER TYPE 100

TYPE 100



119

Traversée d'une aire
de danger aérien



120

Vent latéral



121

Circulation dans
les deux sens



122

Autres dangers



123

Passage à niveau
muni de barrières



124

Passage à niveau
sans barrières



125

Croisement avec une
voie de tramway



127

Passage d'engines
agricoles



128

Passage des véhicules
à traction animal

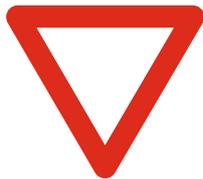


> PANNEAUX D'INTERSECTION TYPE 200

Ils peuvent avoir la forme de triangle, de losange ou d'octogone. Ils signalent les règles de priorité à respecter dans les intersections.



201.2
STOP



202
Cédez le passage



202.1
Cédez le passage
à l'intersection.
Signal de position



202.2
Cédez le passage
à l'intersection.
Signal avancé du panneau
Cédez le passage à
l'intersection



202.3
Cédez le passage
à l'intersection.
Signal avancé
du panneau STOP



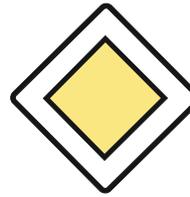
203
Intersection de routes
auxquelles s'applique
la règle général
de priorité à droite



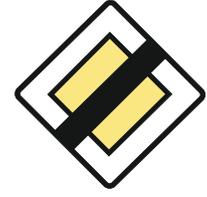
204.0
Intersection d'une route
prioritaire avec une
route de moindre
importance



205
Carrefour à sens
Giratoire



206
Indication du
caractère prioritaire
d'une route



207
Fin du
caractère prioritaire
d'une route



> PANNEAUX D'INTERDECTION ET DE RESTRICTION TYPE 300

Les panneaux de prescription portent à la connaissance des usagers les interdictions et obligations particulières résultant de mesures réglementaire complétant le code de la



301

Sens interdit



302

Circulation interdite



303

Accès interdit à tout véhicule à moteur à l'exception des motocycles et cyclomoteurs



303.1

Accès interdit aux véhicules transport en commun de personnes



304

Accès interdit à tous cycles



305

Accès interdit à tous cyclomoteurs



306

Accès interdit aux motocycles



307

Accès interdit aux véhicules affectés au transport marchandises



308

Accès interdit aux piétons



309

Accès interdit aux véhicules à traction animal



310

Accès interdit aux motocycles



311

Accès interdit aux véhicules agricoles à moteur



312

Accès interdit aux véhicules à moteur à l'exception des cyclomoteurs



313

Accès interdit aux véhicules transportant plus d'une certaine quantité de produits explosifs ou inflammables



314

Accès interdit aux véhicules transportant plus d'une certaine quantité de produits de nature à polluer les eaux



314.1

Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises dangereuse



315

Limitation de largeur des véhicules



316

Limitation de hauteur des véhicules



317

Limitation de tonnage des véhicules



318

Limitation de poids par essieu



> PANNEAUX D'INTERDECTION ET DE RESTRICTION TYPE 300



319

Limitation de longueur
des véhicules



320

Intervalle minimal
des véhicules



321.1

Interdiction de
tourner à gauche



321.2

Interdiction de
tourner à droite



321.3

Interdiction de faire
demi-tour



321.4

Cédez le passage
à la circulation venant
en sens inverse



322.1

Interdiction de
dépasser



322.2

Interdiction de dépasser
pour les poids lourds



323

Limitation de vitesse



324

Signaux sonores
interdit



325

Arrêt à barrage
de douane



326

Arrêt à barrage
de police



327

Arrêt à barrage
de gendarmerie



328

Arrêt à barrière
de neige



329.1

Stationnement
interdit



329.2

Arrête et stationnement
interdit



329.3

Entrée d'une zone à
stationnement payant





> PANNEAUX FIN D'INTERDICTION OU DE RESTRICTION TYPE 300



324.1

Fin d'interdiction d'usage
de l'avertisseur sonore



331

Fin de toute les
interdictions signalées



332

Fin de limitation
de vitesse



333.1

Fin d'interdiction
de dépasser



333.2

Fin d'interdiction
de dépasser pour
les poids lourds



> PANNEAUX D'OBLIGATION TYPE 300

Les panneaux de prescription portent à la connaissance des usagers les interdictions et obligations particulières résultant de mesures réglementaire complétant le code de la



334.0

Direction obligatoire



334.1

Obligation de tourner à gauche avant le panneau



334.2

Contournement obligatoire par la gauche



334.3

Direction obligatoire à la prochaine intersection tout droit



334.4

Direction obligatoire à la prochaine intersection à droite



334.5

Direction obligatoire à la prochaine intersection à gauche



334.6

Directions obligatoires à la prochaine intersection tout droit ou à droite



334.7

Directions obligatoires à la prochaine intersection tout droit ou à gauche



334.8

Directions obligatoires à la prochaine intersection à droite ou à gauche



335

Contournement obligatoire



336

Sens giratoire obligatoire



337

Piste obligatoire pour cyclistes



338

Piste obligatoire pour véhicules à traction animale



339

Piste obligatoire pour les charrettes à bras



340

Piste obligatoire pour les animaux domestiques



341

Piste obligatoire pour les cavaliers



342

Serrez à droite



343

Chemin obligatoire pour les piétons



344

Vitesse minimale obligatoire



346

Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun



> PANNEAUX DE FIN D'OBLIGATION TYPE 300



345
Fin de vitesse
minimale obligatoire



348
Fin de piste ou
bande obligatoire
pour cycle



349
Fin de chemin
obligatoire pour
les piétons



350
Fin de chemin
obligatoire pour
les cavaliers



351
Fin de voie réservée aux
véhicules des services
réguliers de transport
en commun



352
Sortie de zone à
stationnement payant



> PANNEAUX D'INDICATION TYPE 400

L'objet de la signalisation d'indication est de porter à la connaissance des usagers de la route des informations utiles à la conduite des véhicules: Indications relatives à l'usage et à la praticabilité des voies, annonce de certains aménagements. Certains de ces signaux recouvrent des prescriptions particulières.



401.0
Parking



401.1
Lieu aménagé pour le stationnement



402.0
Etablissement médical



403.0
Risque d'incendie de forêts



404.0
Poste de secours



405.0
Indications diverses dont la nature est mentionnée par une inscription sur le panneau



406.0
Passage pour piétons



407.0
Voie à sens unique



408.0
Voie à sens issue



408.1
Présignalisation d'une impasse



409.0
Entrée d'une autoroute



410.0
Sortie d'une autoroute



411.0
Arrêt d'autobus



412.0
Arrêt de tramway



413.0
Poste de dépannage



414.0
Poste téléphonique



415.0
Poste d'essence



416.0
Hôtel ou motel



417.0
Restaurant



418.0
Débit de boissons ou cafétéria



419.0
Terrain de pique-nique



420.0
Point de départ d'excursion



421.0
Terrain de camping



422
Terrain de caravanning



423.0
Terrain de camping et caravanning



> PANNEAUX D'INICATION TYPE 400



424.0

Auberge de jeunesse



425.1

Conditions particulières de circulation par voie sur la route suivie



425.2

Indication de voies affectées à l'approche d'une intersection



425.3

Conditions particulières de circulation sur la route ou la voie embranchée



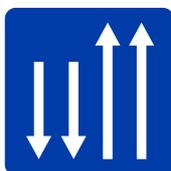
426.1

Voie de détresse à droite



426.2

Voie de détresse à gauche



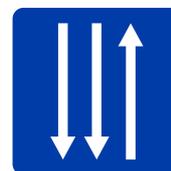
427.1

Pré-signalisation d'un créneau de dépassement ou d'une section de route à chassées séparées



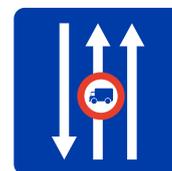
427.2

Créneau de dépassement à trois voies affectées une voie dans un sens et deux voies dans l'autre



427.3

Créneau de dépassement à trois voies affectées une voie dans un sens et deux voie dans l'autre



427.4

Condition particulières de circulation par voie sur la route suivie. Voie centrale interdite aux poids lourds



428.0

Fin d'un créneau de dépassement à trois voies affectées



429.0

Surélévation de chaussée



430.0

Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à 2 ou 3 roues. Ce signal indique que l'accès à une piste ou à une bande cyclable est conseillé et réservé aux cycles à 2 ou 3 roues et indique aux piétons et aux conducteurs des autres véhicules qu'ils n'ont pas le droit d'emprunter cet aménagement ni de s'y arrêter



431.0

Fin d'une piste ou bande cycle conseillée et réservée aux cycles à 2 ou 3 roues. Ce signal indique la fin de la réglementation édictée par le panneau N° 430



> PANNEAUX DE DIRECTION ET DE PRÉSIGNALISATION TYPE 500

Les panneaux de prescription portent à la connaissance des usagers les interdictions et obligations particulières résultant de mesures réglementaire complétant le code de la route.

> Cartouches



RN



RR

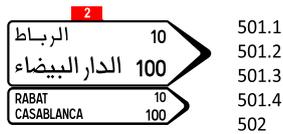


RP



CF

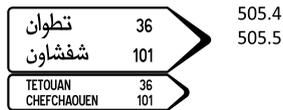
> Panneaux de direction



Panneaux de direction



Panneaux de direction complémentaires



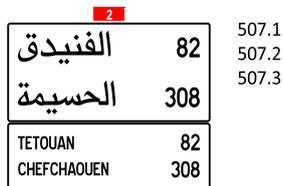
Panneaux de direction complémentaires



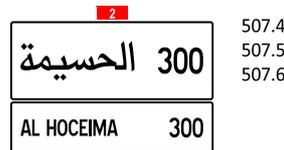
Panneaux de jalonnement



Panneaux de jalonnement



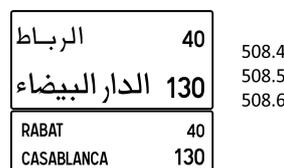
Panneaux de confirmation



Panneaux de confirmation



Panneaux de confirmation complémentaire



Panneaux de confirmation complémentaire



Panneaux de présignalisation

> PANNEAUX DE DIRECTION ET DE LOCALISATION TYPE 500



511

Panneaux de Présignalisation d'un carrefour routier avec indication de la direction d'une autoroute



512

Panneau de Signalisation avancée d'un carrefour routier important



513.1

Panneaux de jalonnement vers une entrée d'autoroute ou de bifurcation sur autoroute



513.2

Panneaux de jalonnement vers une entrée d'autoroute ou de bifurcation sur autoroute



514

Panneaux de confirmation sur route de direction routière et autoroutière



515.1

Panneaux de Présignalisation d'une sortie sur autoroute (panneau placé au sol)



515.2

Panneaux de Présignalisation d'une sortie sur autoroute (panneau placé sur un support aérien)



516.1

Panneaux de Présignalisation d'une sortie importante sur autoroute



516.2

Panneaux de Présignalisation d'une bifurcation sur une autoroute



517

Panneau de Signalisation Avancée d'une sortie courante sur autoroute



517

Panneau de Signalisation Avancée d'une sortie courante sur autoroute



518.1

Panneau de Signalisation de position d'une sortie sur autoroute (panneau placé au sol)



518.2

Panneau de Signalisation de position d'une sortie sur autoroute (panneau placé au sol)



519.1

Panneau de Signalisation de position d'une sortie sur autoroute (panneau placé sur un support aérien)



519.2

Panneau de Signalisation de position d'une sortie sur autoroute (panneau placé sur un support aérien)



520

(exemples)



> PANNEAUX DE LOCALISATION TYPE 600



601.1 - 601.2 - 601.3

Panneaux d'entrée
d'agglomération



601.4 - 601.5 - 601.6

Panneaux d'entrée
d'agglomération



601.10 - 601.20 - 601.30

Panneaux d'entrée
d'agglomération



601.40 - 601.50 - 601.60

Panneaux d'entrée
d'agglomération



602.1 - 602.2

Panneaux de lieux dits



603.1 - 603.2 - 603.3

Panneaux de voie d'eau

> PANNEAUX TOURISTIQUE ET D'INTÉRÊT LOCAL TYPE 700



701

Signalisation touristique
et locale



702

Signalisation touristique
et locale



703

Signalisation des monuments
historiques et des sites classés



704

Signalisation d'intérêt privé



> PANNEAUX ET SIGNAUX TEMPORAIRES TYPE 900



900.1

Cassis, dos d'âne



900.2

Chaussée rétrécie



900.3

Chaussée rétrécie
à droite



900.3

Chaussée rétrécie
à gauche



900.3

Chaussée glissante



900.4

Travaux



900.5

Autres dangers



900.6

Annonce de faux
tricolores



900.7

Projection de gravillons



900.8

Accident

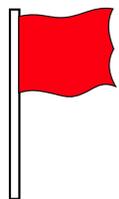


900.8

Risques de bouchons



> PANNEAUX ET SIGNAUX TEMPORAIRES TYPE 900



901

Fanion signalisation de position chantiers ou de tout autre obstacle à caractère temporaire



Evers



Evers (Facultatif)

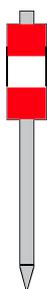
902

Barrage signalisation de position chantiers ou de tout autre obstacle à caractère temporaire



903

Balise d'alignement destinée à signaler le bord des obstacle que peut présenter un chantier



904

Piquet destinée à signaler le bord des obstacle que peut présenter un chantier



905

Dispositif conique destinée à signaler le bord des obstacle que peut présenter un chantier



908.2

Présignalisation d'une route barrée



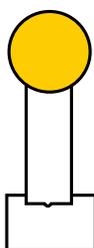
907

Signal de position d'une déviation ou d'un rétrécissement temporaire de chaussée



908.1

Feu jaune de signalisation fixe ou clignotant



908.2

Feu jaune de signalisation fixe ou clignotant



908.2

Panneau d'indication de chantier important



➤ PANNEAUX ET SIGNAUX TEMPORAIRES TYPE 900



910.1

Panneau de déviation
avec mention de la ville



910.2

Panneau de déviation catégorielle
avec mention de la ville



911.1

Panneau de déviation



911.2

Panneau de déviation
catégorielle



912.1

Panneau de déviation
avec mention de la ville



912.2

Panneau de déviation catégorielle
avec mention de la ville



913.1

Présignalisation
de déviation



913.2

Présignalisation
de déviation catégorielle



914.1

Présignalisation de
l'origine d'un itinéraire
de déviation



914.2

Présignalisation de
l'origine d'un itinéraire
de déviation catégorielle



914.3

Présignalisation de
l'origine d'un itinéraire
de déviation de déviation



914.4

Présignalisation de
l'origine d'un itinéraire
de déviation de déviation
catégorielle



> PANNEAUX ET SIGNAUX TEMPORAIRES TYPE 900



914.5
Présignalisation d'une
intersection sur un itinéraire
de déviation



914.6
Présignalisation d'une
intersection sur un itinéraire
de déviation catégorielle



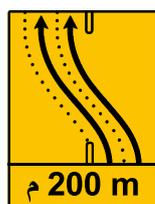
915
Panneau de confirmation
de déviation



916
Panneau de fin
de déviation



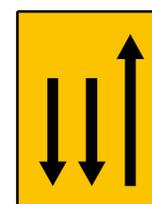
916
Panneau de fin
de déviation



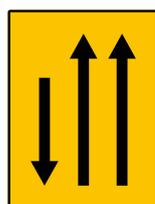
917
Panneau de présignalisation
de changement de chaussée



917
Panneau de présignalisation
de changement de chaussée



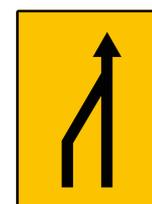
918.1
Panneau d'affectation
des voies



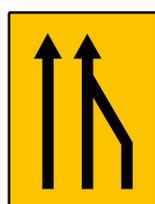
918.2
Panneau d'affectation
des voies



918.3
Panneau d'affectation
des voies



919.1
Panneau d'affectation
des voies



919.2
Panneau d'affectation
des voies



919.3
Panneau d'affectation
des voies

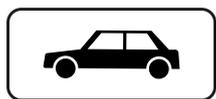


919.4
Panneau d'affectation
des voies



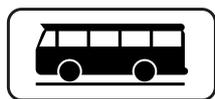
> PANONCEAUX

> Panonceaux de Catégorie



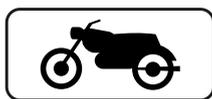
81.01

Cédez le passage



81.02

Véhicules de transport
en commun



81.03

Motocyclottes et
vélomoteurs



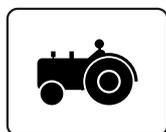
81.04

Tout les véhicules
transportant des
marchandises



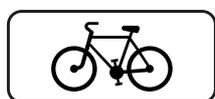
81.05

Les véhicules transportant
des marchandises dont
le PTC excède



81.01

Véhicules agricoles



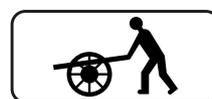
81.07

Cycles et cyclomoteurs



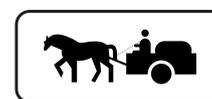
81.08

Piétons



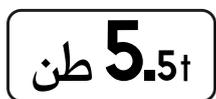
81.09

Charrettes à bras



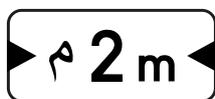
81.10

Traction animale



81.11

Véhicules dont le
PTC excède...t



81.12

Véhicules ayant une
largeur supérieure
àm



81.13

Véhicules ayant
une hauteur
totale supérieure àm



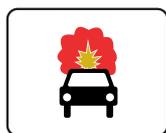
81.14

Véhicules ayant
une longueur
supérieure à ...m



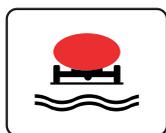
81.15

Véhicules pesant plus
de ...t sur un essieu



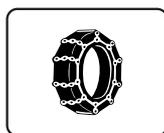
81.16

Véhicules transportant
plus d'une certaine
quantité matière
inflammable ou
explosive



81.17

Véhicules transportant
plus d'une certaine
quantité matière de
nature à polluer les eaux



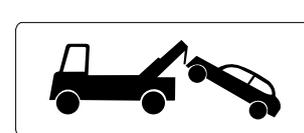
81.18

Véhicules équipés
de chaîne à neige



81.19

installation aménagées
pour handicapés physique



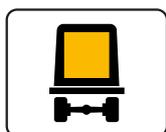
81.20

Véhicules équipés
de chaîne à neige



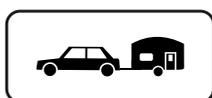
81.21

Véhicules dont le
PTC excède...t



81.22

Véhicules ayant une
largeur supérieure
àm



81.23

Véhicules ayant
une hauteur
totale supérieure àm



81.24

Véhicules ayant
une longueur
supérieure à ...m



81.25

Véhicules pesant plus
de ...t sur un essieu



> PANONCEAUX

> Panonceaux de distance



82.01



82.02



80.03



80.04

> Panonceaux d'étendue



83.01



83.02



83.03

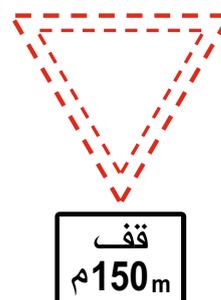


83.04

> Panonceaux de stop et de cédez le passage

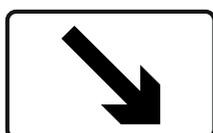


84



84.1

> Panonceaux directionnels



85.01

Panonceaux pour
panneau d'interdiction



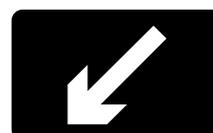
85.01

Panonceaux pour
panneau d'interdiction



85.02

Panonceaux pour
panneau d'obligation



85.02

Panonceaux pour
panneau d'obligation



85.03

Panonceaux pour
panneau de type 400



85.03

Panonceaux pour
panneau de type 400



85.03

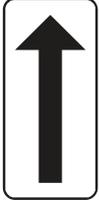
Panonceaux pour
panneau de type 400





> PANONCEAUX

> Panonceaux d'application



86.01



86.02



86.03



86.04



86.05



86.06

> Panonceaux d'indication diverses



87.01



87.02



87.03



87.04



87.05



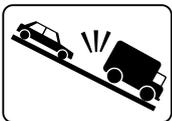
87.06



87.07



87.08



87.09



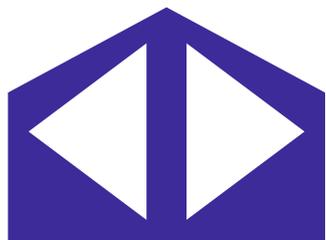
87.10



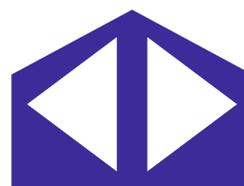
> BALISES

BALISES

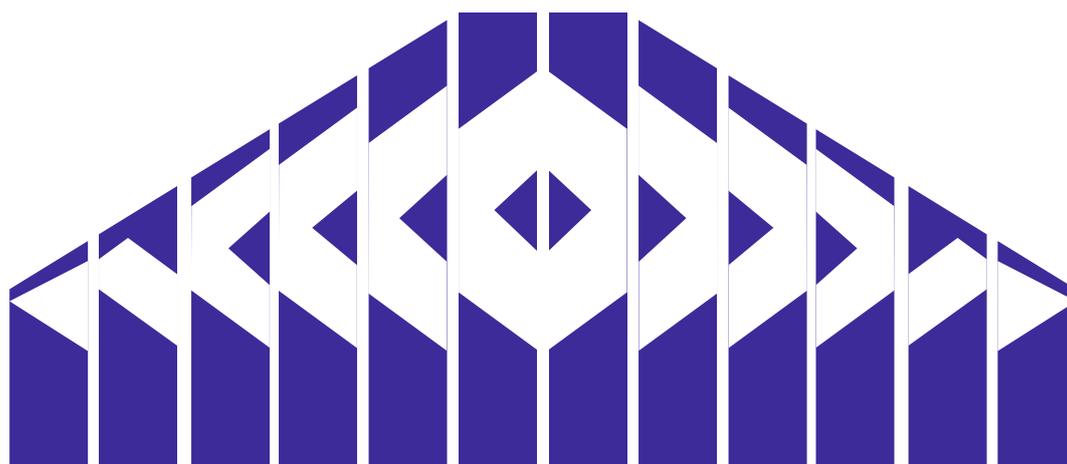
> Balise 15



Balise 15.1 modèle normal (Ø 2 m)



Balise 15.1 petit modèle (Ø 1 m)



Balise 15.2 modèle normal à 12 éléments (hauteur 2,20 m)

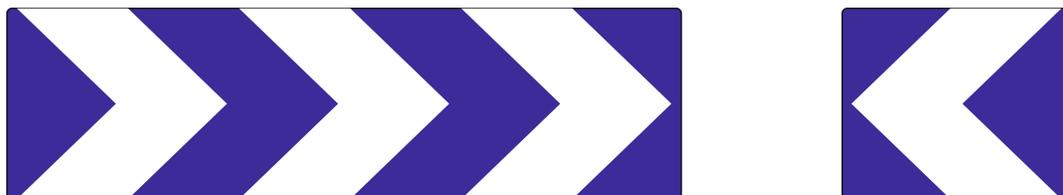


Balise 15.2 petit normal à 12 éléments (hauteur 1,66 m)

> BALISES

BALISES

> Balise 12



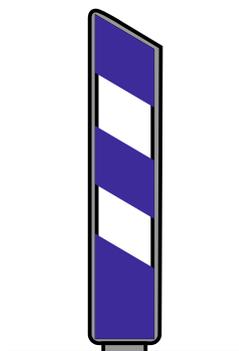
Balise 12 exemples

> Balise 13

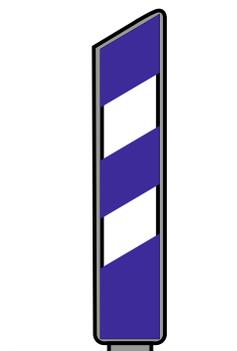


Balise 12 exemple

> Balise 14



Balise 14 implantation
côté gauche



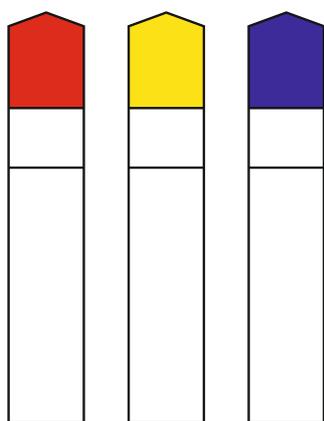
Balise 14 implantation
côté droit

> BALISES

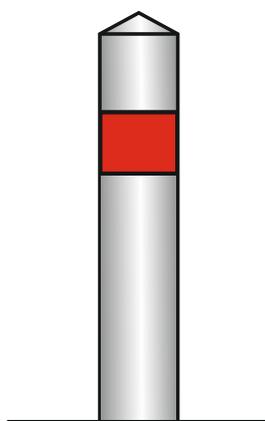
BALISES

Les panneaux de prescription portent à la connaissance des usagers les interdictions et obligations particulières résultant de mesures réglementaire complétant le code de la route.

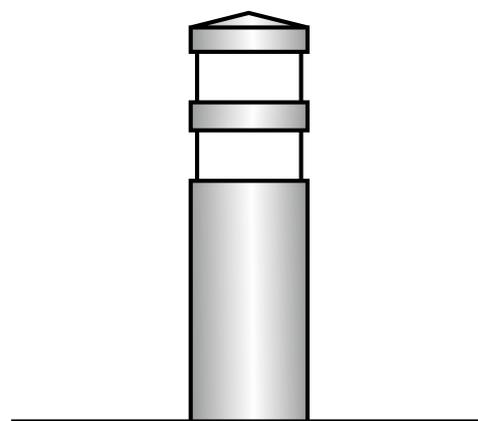
> Balise 11



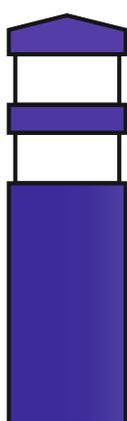
Balise 11.1



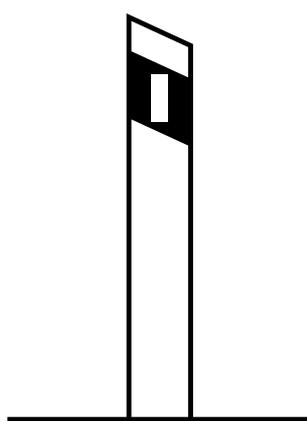
Balise 11.3



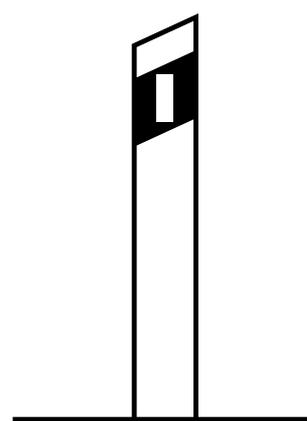
Balise 11.4



Balise 11.5



Balise 11.6 implantation
côté gauche



Balise 11.6 implantation
côté droit



> BALISES

BALISES

> Balise 16

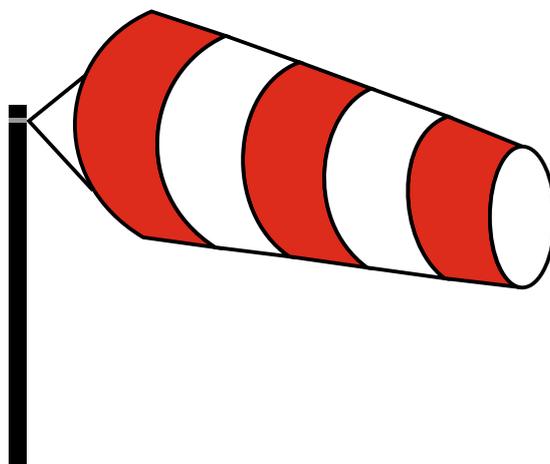


Balise 16 implantation côté gauche



Balise 16 implantation côté droit

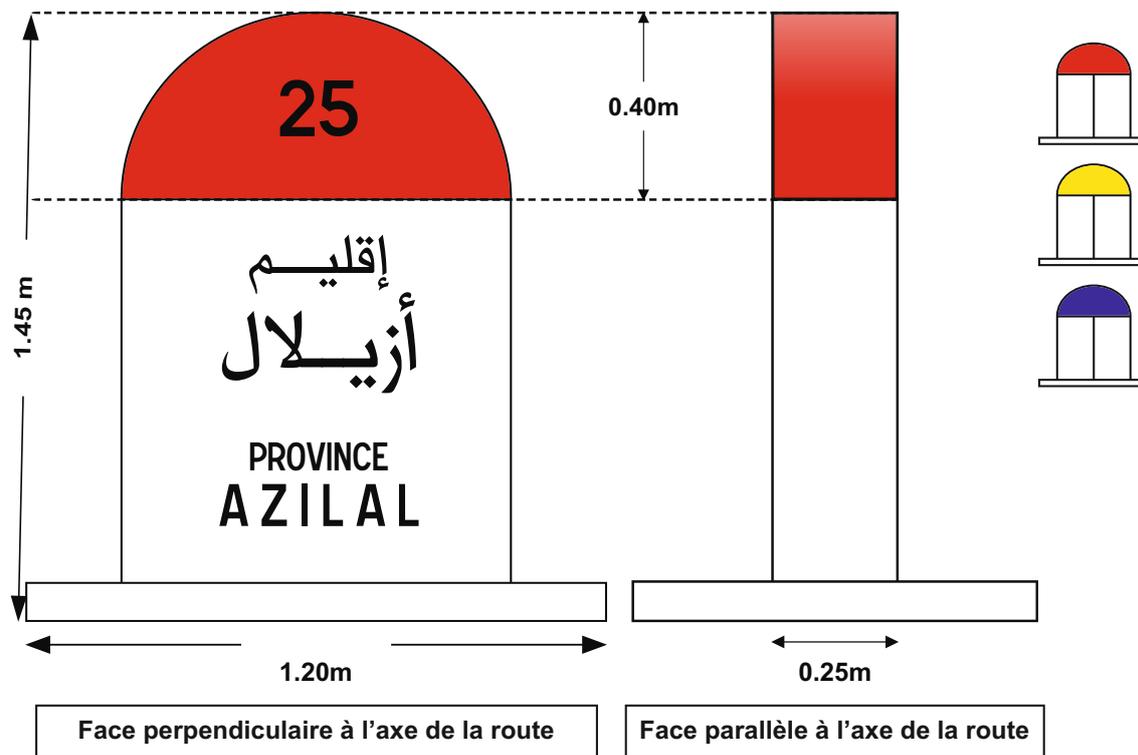
> Balise 17



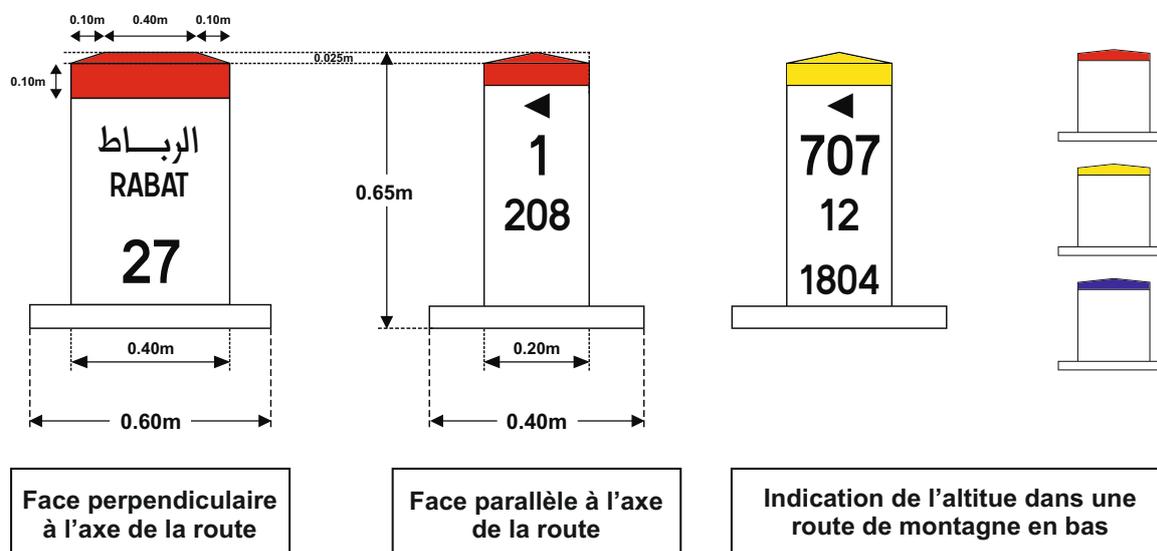
> BORNES

BORNES

> Géométrie de la borne 21



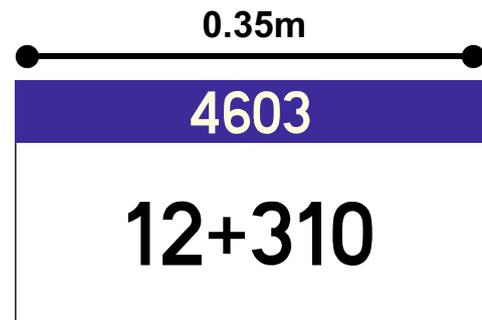
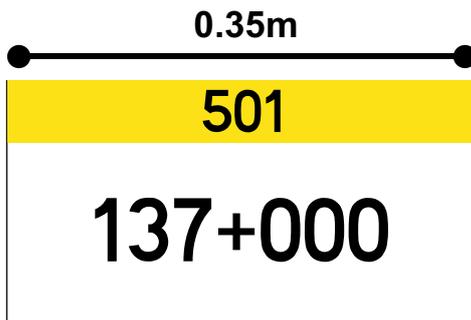
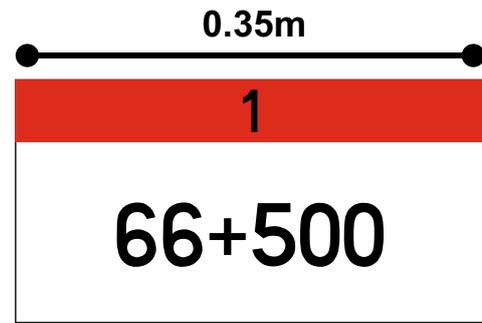
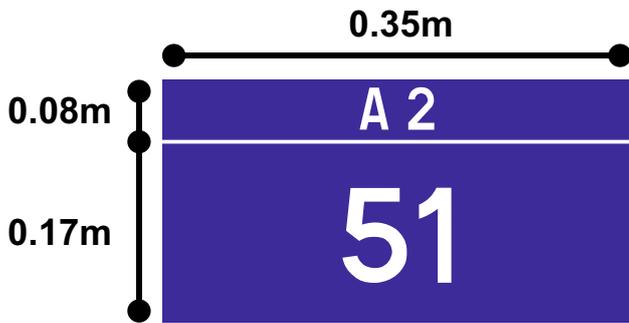
> Géométrie de la borne 22



> BORNES

BORNES

> Géométrie des bornes 23 et 24





> SUPPORT POUR PANNEAUX

SUPPORTS

> Support mobile : Trépieds



> Support standards : UPN + IPE + 80x40



UPN



IPE



80 mm x 40 mm



> SUPPORT POUR PANNEAUX

SUPPORTS

> Support Tube Acier et Aluminium



Support Tube Acier



Support Tube Aluminium



> Accessoire de fixation





> ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

SECURITE

> Glissière Routier



> Musoir de sécurité



> Séparateurs de voie



> ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

SECURITE

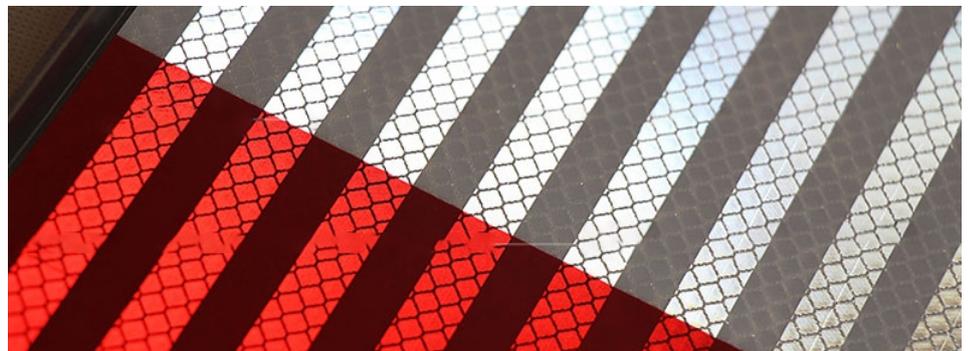
> Miroir de sécurité



> Balise d'alignement



> Piquet d'alignement





> ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

SECURITE

> Gyrophare



> Garde corps

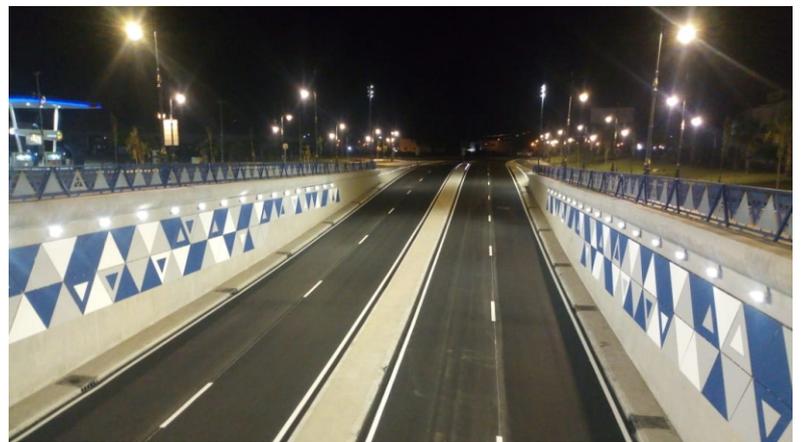
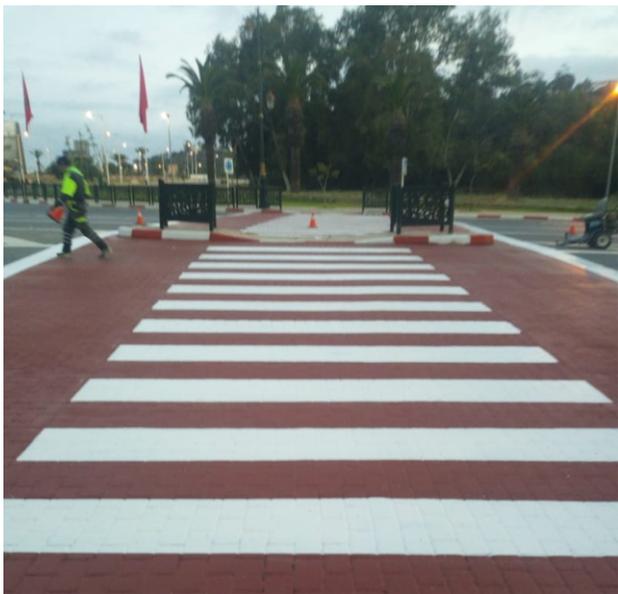


> Délinéateur



> SIGNALISATION HORIZONALE

> Marquage Routier



> SIGNALISATION HORIZONALE

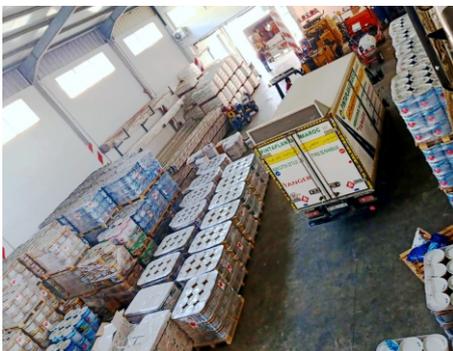
> Terrains de sport et marquage interne



> Bandes rugueuses

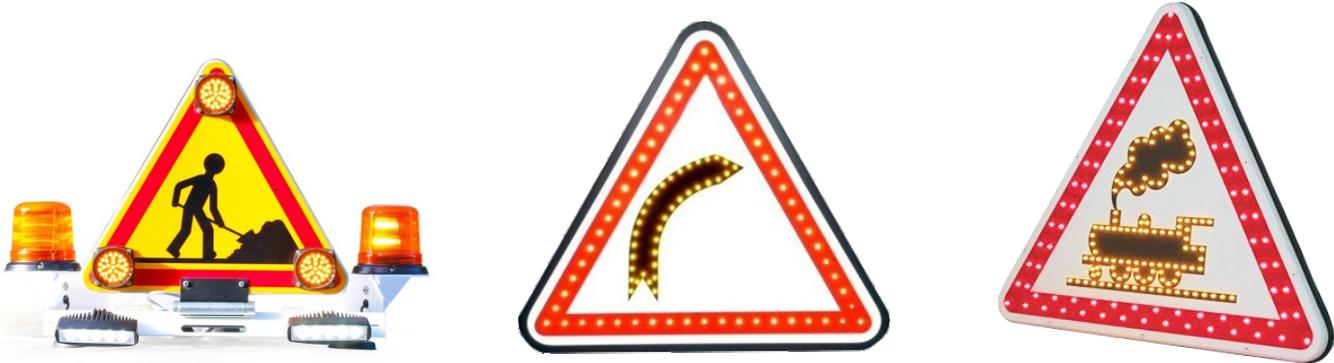


> Fourniture de peinture routière + Bille de verre



> SIGNALISATION LUMINEUSE

> Panneaux Lumineux



> Panneau à message variable



> PMV Véhicule



> SIGNALISATION LUMINEUSE

LUMINEUSE



> Caisson affectation de voies :

Panneaux de signalisation à messages limités d'affectation des voies, ont pour objectif d'alerter les usagers dans des situations bien identifiées ; Tel qu'un danger avéré, la gestion des voies et chenaux respectivement en section courante et gare de péage afin d'informer les usagers des conditions d'ouverture fermeture de ces derniers et des moyens de paiement qui y est.



> Feu tricolore :

Ces signaux servent à réguler la circulation au niveau des intersections. Ils autorisent ou non les véhicules à franchir l'intersection en fonction de la couleur du feu.



> SIGNALISATION LUMINEUSE

LUMINEUSE

> Radars pédagogiques :



Le radar pédagogique a pour objectif d'inciter à faire ralentir les véhicules avec des messages brefs (école, danger, ralentir) pour respecter la vitesse autorisée dans l'agglomération.

Nos radars pédagogiques solaires avec panneau photovoltaïque ou les radars de vitesse alimentation éclairage public affichent en temps réel la vitesse des véhicules. Grâce à son radar Doppler (technologie identique à celle des radars de verbalisation) le panneau détecte à 200 m la vitesse du véhicule approchant et l'affiche avec une précision de +/- 1 km/h. Des messages textuels sont diffusés en fonction de la vitesse..





> IMPRESSION NUMÉRIQUE

IMPRESSSION

Réalisation de tous travaux d'impression numérique sur tous format jusqu'à 3,20cm sur tous supports du papier photo mat ou brillant à la bache en passant par le vinyle adhésif film transparent, canevas, d'une qualité photographie irréprochable, à très haute définition allant jusqu'à 1440 dpi l'impression numérique s'applique aussi bien à l'enseigne, affiche, poster, banderole, habillage de façade, décoration de vitrines, tableau en toile, bannières...





> PLEXIGLAS

PLEXIGLAS





> ALUCOBAND

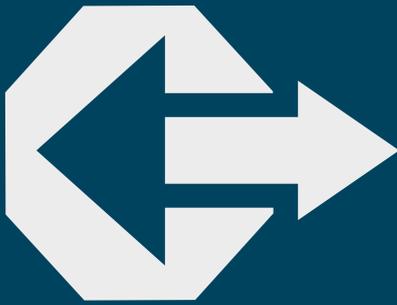
ALUCOBAND



CATALOGUE

SIGNALISATION ROUTIERE

2022



**PINTAPLANA
MAROC. sarl**

التشوير الأفقي والسلامة الطرقية

www.pintaplana.com

 +2125 39 95 64 89
 +2125 39 95 64 55
 +2126 61 24 85 68

 contact@pintaplana.com
pintaplana.maroc@hotmail.com

 12, résidence Jamila R25,
lot Jamila 2^{ème} Etage 1 N°8.

